

Servaville-Salmonville Infos

N° 4

Avril 2022

Sommaire

.....

Page 1

- ◆ L'édito du Maire
- ◆ Zoom sur le budget

Page 2

- ◆ Zoom sur le budget

Page 3

- ◆ Budget (fonctionnement)

Page 4

- ◆ Budget (Investissement)

Page 5

- ◆ Club des anciens
- ◆ Recensement militaire
- ◆ Informations diverses

Page 6

- ◆ Horaires des tontes
- ◆ Chasse aux œufs (rappel)

L'édito du Maire



Voté lors du dernier Conseil Municipal du 29 mars 2022, j'ai souhaité vous présenter une version synthétique du budget 2022 dans la note d'Info d'Avril.

Le bilan financier de l'année 2021 s'est soldé par un excédent de fonctionnement qui est reporté sur l'exercice 2022 pour un montant de 115.724,03 €.

Les taxes des impôts locaux votés par le Conseil Municipal n'ont pas augmenté depuis plusieurs années. (Taxe foncière bâtie qui regroupe aussi une partie de la taxe d'habitation à 45,94 % et la Taxe Foncière non bâtie à 39,38%).

Les efforts de gestion réalisés ces dernières années permettent de faire face aux dépenses imprévues et d'investir pour l'avenir.

Cette année encore, nous votons un budget équilibré, sans augmenter les taux d'imposition communaux. C'est l'engagement que nous avons pris devant vous et auquel nous nous astreignons année après année, quelles que soient les difficultés.

Le détail de ce budget sera à retrouver sur le site internet de la commune.

Le Maire, Jean-Paul Dupressoir



Zoom sur le budget

En avril, conformément à la législation, le Conseil Municipal vote le budget de la commune, préparé en amont sous le contrôle du Maire.

Il doit être présenté en équilibre « dépenses et recettes », en investissements et en fonctionnement. Toute modification de celui-ci en cours d'année doit être validé par le conseil municipal sous forme d'une délibération.

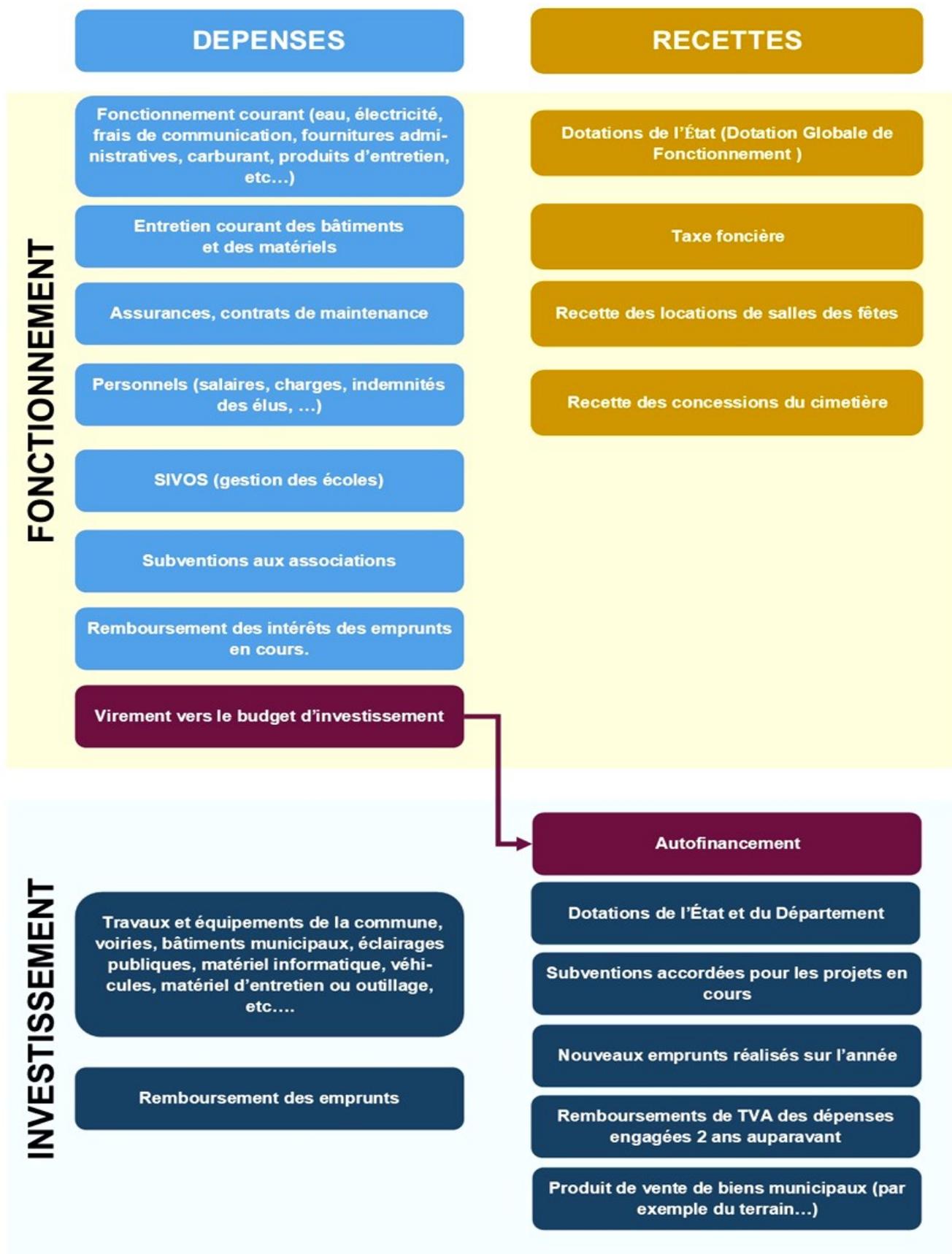
Tous les ans, l'équipe municipale doit, en se basant sur les années précédentes, arbitrer les dépenses à engager en fonction de ses capacités financières, de ses capacités d'emprunts et des volontés des élus afin de continuer à développer la commune.





Zoom sur le budget

Représentation schématique de la composition du budget d'une commune.



Budget 2022

Le budget 2022 a été voté en équilibre en dépenses et en recettes à 1.3130.408,91€

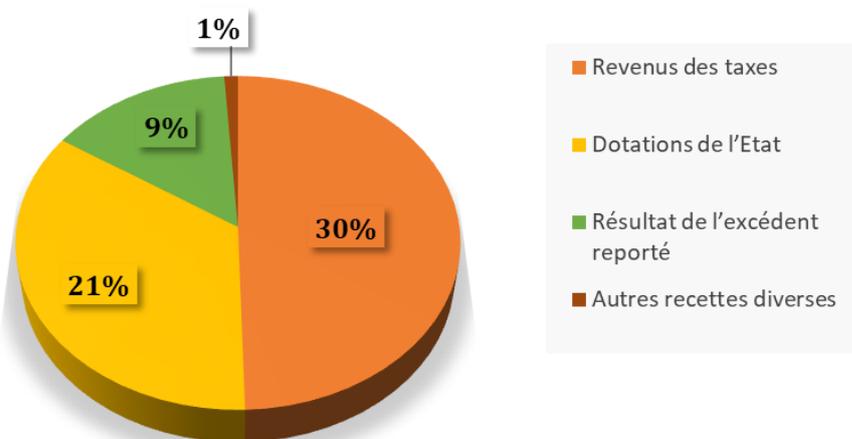
FONCTIONNEMENT

Le fonctionnement est équilibré en dépenses et en recettes pour un montant de 790.513,36 €

Les principales recettes communales sont fournies par :

- Les revenus des taxes pour un montant de 391.571 €
- Les dotations de l'Etat pour un montant de 274.651,33 €
- Le résultat de l'excédent reporté, pour un montant de 115.724,03 €
- Le reste des recettes provenant des remboursements d'indemnités journalières, location d'immeubles et concessions cimetières.

Recettes de fonctionnement en pourcentage du budget global de la commune



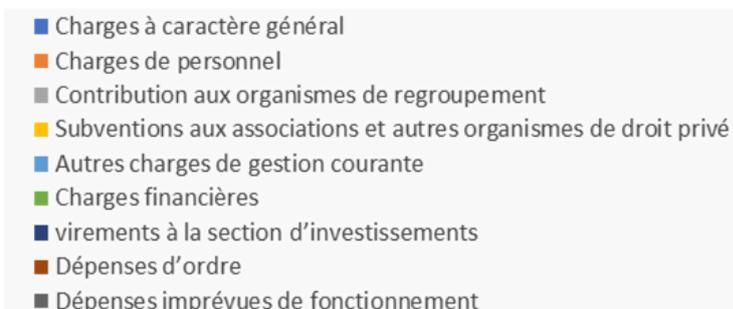
Les dépenses de fonctionnement

- Les charges à caractère général : 181.289,63 €
- Les charges de personnel : 216.000 €
- La contribution aux organismes de regroupement : 176.000€, dont 163.500 € au Syndicat Scolaire (SIVOS)

Les autres dépenses étant :

- Les subventions aux associations et autres organismes de droit privé : 14.000€
- Autres charges de gestion courante : 55.616,00 €
- Charges financières : 7 465,16 €
- Virements à la section d'investissements : 71 211,95 €
- Dépenses d'ordre : 45 349,62 €
- Dépenses imprévues de fonctionnement : 23 581,00 €

Dépenses de fonctionnement en pourcentage du budget global de la commune



INVESTISSEMENT

L'investissement est équilibré en dépenses et en recettes à 522.895,55€

RECETTES

-Subventions d'investissements : 119.409,36 €

Ces recettes viendront financer le projet de la dernière tranche de travaux de sécurisation de la traversée de bourg (RD.62) et de la défense contre l'incendie par la pose d'une citerne de 120m³ rue du Moulin.

- F.C.T.V.A , taxe d'aménagement et excédent de fonctionnement : 112.062,33 €

- Nouveaux emprunts contractés auprès du Crédit Agricole : 135.000,00 €

- Subvention Département pour travaux RD 62 : 83.332,29 €

- Virement de la section de fonctionnement : 71.211,95 €

- Opérations d'ordre entre sections : 1.879,62 €

DEPENSES

Emprunts et dettes pour : 46.926,33 €

Travaux fond de concours voirie: : 6.000,00 €

Travaux RD62 financés par le Département :
83.332,29 €

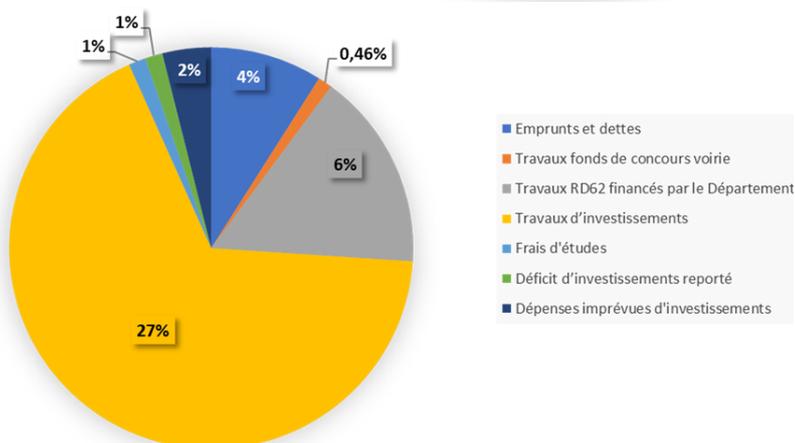
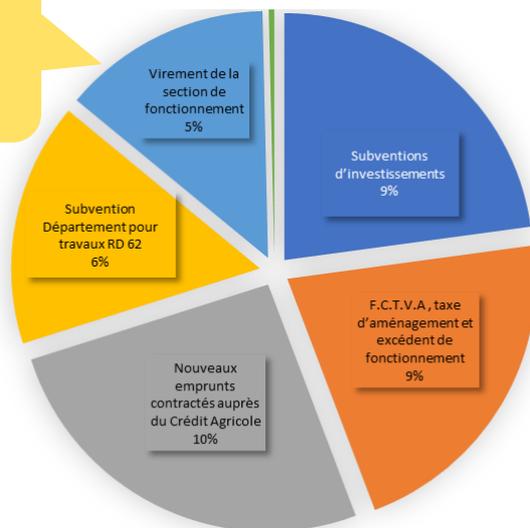
Travaux d'investissements : 351.829,72 €

Frais d'études : 7.138,80 €

Déficit d'investissements reporté : 7.268,41 €

Dépenses imprévues d'investissements : 20.400,00 €

Recettes
d'investissement
en pourcentage
du budget global
de la commune



Dépenses d'investissement
en pourcentage du budget global de la commune

Pour l'année 2022, le conseil municipal a décidé de réaliser les travaux suivants.

Le plus gros investissement va être la finalisation de la sécurisation de la traversée de Servaville-Salmonville :

- Réfection des enrobés de la rue du moulin à la sortie de Servaville côté Grainville/Ry,
 - Création de trottoirs sur la même partie,
 - Création d'un plateau surélevé au carrefour de la rue de la mare et de la rue des Rougemonts,
 - Réfection des trottoirs avec ajout de places de stationnement entre la mairie et l'église,
 - Création d'un plateau surélevé devant la mairie et jusqu'au Stop de la rue du Calvaire actuel,
 - Création d'un plateau surélevé pour sécuriser la traversée entre l'espace de jeux pour enfants et l'espace Joannès Dugelay.
- L'ensemble de ces travaux vont coûter 263.490,37 € HT, montant subventionné à hauteur de 174.806,81 € (Soit environ 66 % de subvention). A ceci s'ajoutent les frais de bureau d'étude pour 5.949 € HT

Comme l'année dernière, et afin de se conformer aux nouvelles réglementations en termes de défense incendie, il est prévu la pose d'une seconde citerne incendie de 120 m³ en bas de la rue du moulin avec la réalisation d'une clôture et d'un emplacement de stationnement pour un camion incendie. Ces travaux auront un coût prévisionnel de 34.918,57 € HT, normalement subventionné à hauteur de 27.934,84 € (soit 80 %)

Par ailleurs, seront réalisés dans l'année :

- La pose du parcours santé sur l'espace Joannès Dugelay,
- La pose de 2 buts de foot sur le terrain à côté du préfabriqué,
- Le remplacement de l'ensemble des éclairages de la salle de sport par des projecteurs LED,
- Le remplacement de 5 extincteurs,
- La pose d'un support vélos à la mairie,
- Le remplacement de matériel de cuisine (Table, chariot, four, plaques...),
- Le remplacement d'un ordinateur au secrétariat de mairie,
- Le remplacement d'un défibrillateur (Salle de sport),
- L'achat de nouvelles décorations de Noël,

Tous les travaux d'entretien courant des locaux municipaux sont réalisés par nos agents.



Informations diverses

ECLAIRAGE PUBLIC

Comme les années précédentes et par souci d'économie d'énergie, l'éclairage public sera éteint du LUNDI 2 MAI 2022 au LUNDI 5 SEPTEMBRE 2022.

FETE DU VILLAGE (RAPPEL)

La fête du village aura lieu les **Samedi 21 et Dimanche 22 Mai**.

Foire à tout le dimanche 22 Mai - inscriptions au 06.76.04.96.36

REPAS DES AINES

En raison de la crise sanitaire, le repas du 8 Mai est reporté à une date ultérieure.

COMMEMORATION DE L'ARMISTICE DIMANCHE 8 MAI 2022

11H00 : dépôt de gerbe au Monument aux Morts avec la participation des élus, conseil municipal des jeunes, sapeurs-pompiers et population.

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi et offert par la Municipalité à la Salle Polyvalente.

HORAIRES DECHETTERIE (RAPPEL)

La déchetterie est ouverte les lundis et mercredis de 17h à 19h. Elle est réservée uniquement aux habitants du village.

Nous vous demandons de bien vouloir différencier les tontes des branchages (8cm de diamètre maximum).

ELECTION PRESIDENTIELLE 2022 (RAPPEL)

DIMANCHE 10 AVRIL 2022

ET

DIMANCHE 24 AVRIL 2022

(en mairie, salle des mariages)

Le bureau sera ouvert de **8h à 19h**.

Vous munir d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire ...) ainsi que de votre nouvelle carte d'électeur en cours de distribution.

ATTENTION : les anciennes cartes électorales ne sont plus valables.

CLUB DES ANCIENS

1°) Le Club des Anciens organise une sortie d'une journée à Cambrai et au Centre Historique Minier de Lewarde le :

MARDI 7 JUIN 2022

Tour panoramique guidé en car. Déjeuner et visite du Centre Historique Minier.

Prix par personne à partir de 25 participants (125 €)

Réservation pour le 15/04/2022 au 02.35.23.49.02 et 02.35.25.52.81.

2°) un séjour en Alsace du 19 au 25/09/2022 en pension complète.

Prix par personne à partir de 25 participants (1.190€)

Réservation pour le 25/04/2022

Pour tous renseignements contacter Mr ROBIN au 02.35.23.49.02 ou 02.35.25.52.81.

Ces deux sorties sont accessibles à toutes personnes.



RECENSEMENT MILITAIRE 2ème PERIODE

Les jeunes gens (filles et garçons) nés en Avril, Mai, Juin 2006 doivent se faire recenser dans leur seizième anniversaire, à la mairie de leur domicile aux jours et heures de permanence.

Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française ainsi que d'un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois).

Il est rappelé que cette démarche est obligatoire et légale et est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre seizième anniversaire.

HORAIRES DE TONTES

La stricte observance des jours et heures édités par le règlement voté par le Conseil Municipal est le meilleur moyen de conserver pour chacun d'entre nous de bons rapports de voisinage. Cela évitera les remarques désagréables ou gênées entre voisins, les coups de fils intempestifs auprès du Maire et des Adjointes....Cela permettra de mettre à égalité ceux qui trouvent que la municipalité n'est pas stricte et ceux qui trouvent qu'elle en fait un peu trop dans les restrictions de jours et horaires. Rappelons pour ces derniers, qu'à deux petites exceptions près, nous suivons le Règlement Départemental établi par le Préfet.

Vous trouverez ci-après le détail du règlement communal :
EN CE QUI CONCERNE LES JOURS OUVRABLES :
 De 8h30 à 12h et de 14h à 20h.

EN CE QUI CONCERNE LES SAMEDIS
 De 9h00 à 12h et de 14h à 19h.

Ce règlement est valable de façon permanente tout au long de l'année. Il concerne également l'usage d'outils bruyants ainsi que les motoculteurs et autres appareils à moteur de jardinage et d'entretien des espaces verts, les bétonnières, perceuses, tronçonneuses, débroussailleuses...



Chasse aux oeufs



Organisée par le Conseil Municipal des Jeunes et destinée aux enfants de Servaville-Salmonville, elle aura lieu le **DIMANCHE 17 AVRIL 2022 à partir de 10H30 sur l'espace Joannès Dugelay.**
 Pour les retardataires, inscriptions moyennant une participation financière de 1€.

BULLETIN A COMPLETER ET A REMETTRE **AVEC VOTRE PARTICIPATION FINANCIERE**, EN MAIRIE AUX HEURES DE PERMANENCE OU DEPOSE DANS LA BOITE AUX LETTRES DE LA MAIRIE.

Nom :**Prénom :****Age**

ADRESSE :

TELEPHONE :

